

Matériaux de construction

Lobbying musclé de la Fédération pour démarrer ses écosystèmes

● Après les Finances et deux autres lettres adressées respectivement aux chefs des partis politiques et au chef de gouvernement, la FMC va tenter le forcing pour la suppression des taxes spéciales sur les matériaux de construction dans la loi de Finances 2017.

Les professionnels des matériaux de construction veulent à tout prix un assainissement de leur secteur pour pouvoir enfin démarrer les travaux de leurs cinq écosystèmes ! Pour réussir ce tour de force, David Toledano, le président de la Fédération des matériaux de construction (FMC) et son équipe multiplient les actions de lobbying auprès des pouvoirs publics qu'ils «accusent» de les avoir laissés tomber dans la morosité. «Une morosité sans pareille qui perdure et où leur secteur est, à la fois, durement concurrencé par des importations massives en constante croissance de carreaux céramiques, d'aciers et de marbres ; très affecté par le coût élevé des combustibles (gazoil, fuel, coke de pétrole, gaz GPL) ; plombé par une réglementation obsolète (certains textes tardent encore à voir le jour) ainsi que par une lourde fiscalité». Pour venir à bout de ces entraves qualifiées de majeures, la fédération a, tour à tour, adressé des lettres à l'ex-ministre des Finances en septembre, puis aux chefs des partis politiques et au chef de gouvernement en octobre, et a organisé une journée d'étude, hier mardi 1^{er} novembre, au Complexe des centres techniques industriels à Casablanca. Une journée axée sur le thème «L'écosystème des matériaux de construction et la fiscalité», qui s'inscrit bien sûr dans le cadre de la poursuite des actions de lobbying, et à laquelle la fédération avait assigné deux principaux objectifs : montrer «l'aberration» des taxes parafiscales auxquelles les filières des matériaux de construction sont encore assujetties et faire un forcing de dernière minute pour in-



troduire un allègement, voire une suppression de ces taxes dans les amendements ultimes de la loi de Finances 2017. «Le pari n'est pas gagné, mais nous sommes confiants. L'année dernière, nous avons pu baisser de moitié la taxe sur le sable à travers les derniers amendements apportés à loi de Finances. Pourquoi pas cette année aussi ?», s'interroge Toledano qui ajoute que «les pouvoirs publics doivent savoir que c'est à

raisons qui avaient motivé leur instauration sont aujourd'hui pratiquement dépassées. Donc nous avons basculé vers une période nouvelle qui n'a rien à voir avec ce passé-là».

Les engagements de l'État

Le président de la FMC veut rappeler que ces taxes ont été instituées en 2002 pour diminuer le déficit en habitat. Depuis cette date, le déficit en habitat est passé de 1.235.000 unités à 500.000 unités en 2015, soit une baisse de 60%. Et au cours de cette même période, près de 230.000 ménages ont quitté les bidonvilles. Ce n'est pas tout ! La FMC claironne que sans cet effort de suppression des taxes spéciales sur le ciment, le sable et le fer à béton - ce sont là les trois matériaux affectés- «préalable impératif», il lui sera presque impossible de lancer les chantiers de ses cinq premiers

écosystèmes (préfabriqué, céramique, marbre, acier et ciment) qui devront générer à l'horizon 2020 un chiffre d'affaires de 10,1 milliards DH, 28.000 emplois, 3,2 milliards DH d'investissement, 4,8 milliards DH à l'export et une contribution de 2,9 milliards DH à la valeur ajoutée industrielle. Rappelons que pour accompagner ces écosystèmes l'État a pris plusieurs engagements. Sur le foncier, il a décidé de mettre 210 ha de foncier locatif, à prix compétitif et avec des services sur zone à la disposition des opérateurs. En matière de formation, l'OFPPT a été mobilisé pour travailler avec les professionnels dans la définition d'un plan de formation couvrant 100% des besoins des filières ciblées. Dans le domaine financier, le Fonds de développement industriel (FDI) sera mis à contribution pour financer 14 programmes de soutien à l'investissement. Sa contribution sera de 25% dans la construction de toute usine dont le coût est plafonné à 15 millions DH. L'État s'est également engagé à accompagner les écosystèmes des industries des matériaux de construction dans la mise en œuvre de sept (7) mesures jugées prioritaires à savoir : le renforcement des normes et système de contrôle, le contrôle systématique des normes dans les marchés publics, la mise en place d'une cellule conjointe entre le ministère de l'Industrie et la FMC pour un suivi proactif des marchés internationaux, une démarche gouvernementale pour la gestion des carrières de marbre, le soutien des investisseurs dans la valorisation des déchets ménagers, le soutien de la filière de l'acier sur la question du coût de l'énergie et le soutien à la structuration de la filière de démantèlement des navires. ●

PAR AZIZ DIOUF
a.diouf@leseco.ma

À cause de ces taxes, certaines filières du secteur ne sont plus concurrentielles par rapport aux importations.

cause de ces taxes que certaines de nos filières ne sont plus concurrentielles par rapport aux importations. Par ailleurs, ils doivent les supprimer parce que les